

Avril - Mai - Juin 1962

TRIMESTRIEL

Nouvelle Série N° 34

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Ht)
C. C. P. Montpellier 191-14

12

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un boeuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un père découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter » — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoncision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques, - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes), 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoît XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).

UN ÉVÉNEMENT D'ÉGLISE

Le samedi 26 mai, dans la solitude matinale de la Séranne, je célébrais la messe à l'autel de Notre-Dame, avec une ferveur inaccoutumée. Ah ! c'est que — à cette même heure — au cœur de l'Afrique noire, se déroulait un événement d'Eglise !

En effet, sur le stade Ouezzin-Coulibaly, à Bamako, capitale du Mali, assisté de S. Exc. Monseigneur Leclerc (qui vient de démissionner du siège de Bamako pour laisser la place à un Malien, et qui devient le suffragant de celui-ci avec le siège de Ségou) et de S. Exc. Monseigneur Gantin, archevêque de Cotonou, l'inter-nonce Monseigneur Maury donnait la consécration épiscopale au nouvel archevêque de Bamako, Monseigneur Luc SANGARÉ.

ÉVÉNEMENT D'ÉGLISE !... Oui ! Au cours d'une conférence de presse, tenue le 4 avril, S. Exc. Monseigneur Maury, délégué apostolique pour l'Afrique Occidentale, inter-nonce du Saint-Siège au Sénégal, annonçait le nomination de quatre nouveaux Archevêques africains. Commentant la chose, l'inter-nonce a dit : *« Ces nominations correspondent à une volonté personnelle du Pape, Sa Sainteté Jean XXIII, qui considère que l'Eglise catholique en Afrique est maintenant parvenue à sa majorité et qu'elle doit désormais être dirigée par des enfants du pays. »*

« Ce grand jour est un grand jour pour l'Eglise et pour la promotion africaine. C'est aussi un jour de gloire et de joie pour tous les missionnaires : leur but, en effet, a toujours été d'établir, de planter l'Eglise en terre africaine. »

« Et voilà pourquoi, en ce jour, il nous faut saluer tous ceux qui l'ont préparé depuis si longtemps et rendre hommage aux quatre évêques qui ont accepté de donner leur démission pour laisser la place à d'authentiques africains. »

* * *

Événement d'Eglise, car l'Eglise catholique plonge ses racines dans de nouvelles terres d'Afrique, devenues indépendantes grâce à la compréhension et à la générosité désintéressée de la France. Désormais, l'Eglise n'y sera plus comme messagère, venue d'un pays étranger, mais comme la mère et l'éducatrice de tous les peuples, quelle que soit leur race, rachetés par le même sang du Christ. Les successeurs des Apôtres, chargés d'annoncer

l'Évangile et d'y répandre la grâce du salut y seront désormais les propres fils de ces pays où le catholicisme est arrivé à sa maturité.

* * *

Événement d'Église, car c'est une étape qui couronne les efforts missionnaires de nombreuses générations de prêtres, de religieux et de laïcs venus de France et d'ailleurs pour apporter à l'Afrique la foi chrétienne. Ainsi est démontré d'une façon fulgurante que *le but des missions est d'établir, d'une manière stable, l'Église du Christ à travers le monde et de la confier à des chefs choisis parmi les chrétiens du pays* ». Le siège apostolique a toujours cherché avec sagesse, et opportunité et, en ces derniers temps, avec significative largesse, à établir ou à rétablir la hiérarchie ecclésiastique dans les régions où les circonstances permettaient et conseillaient d'établir des sièges épiscopaux confiés, autant que possible, à des prélats natifs de ces pays ». (Encyclique *Princeps Pastorum* de S.S. Jean XXIII).

C'est en effet une tradition. Au cours de son histoire, l'Église a toujours été convaincue de l'égalité de toutes les races devant Dieu, et a compris qu'elle ne pouvait présenter dans un pays son vrai visage sans le concours d'un clergé du terroir.

Tous les missionnaires l'ont compris, et, après avoir apporté la foi dans une contrée, ils ont œuvré pour fonder des séminaires et former un clergé indigène. Au MALI, en particulier, les évêques qui se sont succédé ont eu la préoccupation constante des vocations sacerdotales. Pour ne citer que l'exemple de « notre Mission d'adoption », le petit séminaire interdiocésain de Bamako compte trente-cinq élèves et le grand Séminaire régional de Koumi (Haute-Volta) deux grands séminaristes de Bamako. Sept prêtres africains, originaires du pays, travaillent dans ce diocèse. C'est l'un d'entre eux, le curé de la Cathédrale, qui en devient l'archevêque.

Dans « l'Afrique Nouvelle », Simon Kiba nous le présente ainsi :

« Il en était digne !... Ce fut ma première réflexion quand j'appris, dans les salons de la Délégation Apostolique, la nomination de S. Exc. Mgr Luc Sangaré au siège archiepiscopal de Bamako. Les Maliens peuvent être fiers de leur évêque.

« Nous nous sommes connus, une douzaine de jeunes gens, à l'âge où l'on commence à se poser des questions sérieuses. C'était à Koumi, en première année de philosophie. Il était le plus grand de nous tous, et nous l'en plaisantions de temps en temps. Lui, venait du petit séminaire de Faladyé, caché là-bas dans la brousse malienne au milieu des manguiers ; nous, nous venions de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire. Tout de suite nous avons remarqué sa très vive intelligence, nous avons remarqué qu'il était un homme d'ordre, aussi bien pour étudier la logique que dans ces travaux manuels de Koumi contre lesquels certains avaient des objections mais que je ne l'ai jamais entendu critiquer.

« Sa piété était aussi remarquable. Et plusieurs se demandaient comment on pouvait autant faire abstraction de l'extérieur en priant ? Je revois sa haute silhouette à travers les belles allées de lauriers, son petit office d'abord, puis le bréviaire à la main. Il arrive assez rarement, dans un séminaire, qu'un jeune homme aime prier seul ; ce n'était pas le genre de Mgr Sangaré.

« Tout cela ne l'empêchait pas d'être aussi joyeux qu'il est habituel de l'être dans un grand séminaire. Il savait d'ailleurs animer un jeu de cartes ou de ping-pong. Il savait organiser une sortie.

« Tous ses confrères de cours ne manqueront pas de se réjouir de l'honneur qui nous est fait par la nomination de S. Exc. Mgr Sangaré.

« Cependant après son ordination en 1954, il n'en avait pas fini avec les études. Tout d'abord, il fut professeur à Faladyé. Il retournait de temps en temps avec joie à Ségou, où j'ai connu un peu sa famille ; cette famille au milieu de laquelle il était né le 20 juin 1925 et qui lui avait donné le nom de l'évangéliste qui du haut des cieux le rendra encore plus digne d'annoncer la « bonne nouvelle ». Puis, un beau jour, nous nous sommes revus à Dakar. Le jeune abbé Sangaré se rendait à Rome pour y étudier encore. Après une licence, le voilà nommé curé de la cathédrale de Bamako. C'est déjà une très lourde charge... C'est à ce poste que la grande nomination le trouve. Les Maliens seront représentés au Concile par un authentique fils du pays.

« Quant au travail qui l'attend... il est immense, comme dans tous les pays de mission... Mais Mgr Sangaré a une autre qualité que j'apprécie beaucoup : c'est un homme de volonté. Dans le sens plein du mot. Et c'est une bonne chose qu'un troupeau ait à sa tête un pasteur qui sait ce qu'il veut ! Le troupeau ne craindra pas de se perdre ou de mourir de soif dans le désert... »

Généreusement, Monseigneur LECLERC, à la tête du diocèse de Bamako depuis 1949, renonce à son siège pour le remettre aux mains de ce Malien qu'il a lui-même ordonné prêtre à Ségou, il y a huit ans et qui, à l'âge de trente-sept ans, devient le plus jeune archevêque du monde. Ce geste d'abnégation n'est-il pas encore événement d'Eglise ?

* * *

Événement d'Eglise enfin, car cette décision du Pape montre clairement aux yeux même des non-croyants, aux hommes de bonne volonté que *l'Eglise n'a pas lié son sort à celui du colonialisme*, comme le répand une certaine propagande ! On l'a bien compris à Bamako le 26 mai ! La Cathédrale s'avérant trop petite, la cérémonie du sacre se déroula dans le stade tout juste suffisant pour les quinze mille Maliens qui s'y pressaient. Evidemment, le défilé des missionnaires et des prêtres africains montrait que la vieille France avait travaillé ce pays pour y instaurer le règne de Dieu. La présence de Mgr Leclerc, co-consécrateur, et qui venait de démissionner pour donner sa place à un

Africain de race montrait que l'Eglise n'a pas besoin que l'on prenne les armes pour « acquérir sa maturité ». Mais ce sacre revêtait aussi l'importance d'un événement national, car, au Mali, que de dispensaires, que d'écoles sont tenus par les Missionnaires ! Aussi le chef de l'Etat avait envoyé son représentant officiel, et à la fin de la cérémonie, s'adressant à Mgr Sangaré, il s'écria : « L'Eglise est chez elle au Mali ! » Toutes les paroisses de cet immense pays étaient représentées avec leurs danseurs indigènes et leur tam-tam et les fusils de traite crépitaient tout au long du jour pour que la fête fut complète.

* * *

En date du 12 avril dernier, le nouvel archevêque élu de Bamako m'annonçait lui-même cet événement et écrivait : « *C'est avec un grand plaisir que je prends contact avec vous... Face à la charge que le Saint-Père vient de me confier et aux redoutables responsabilités qui m'attendent, le fait de penser et de constater que notre Eglise locale, bien pauvre et bien faible, ne sera jamais laissée à elle-même, me procure soutien, consolation et espérance.* »

Les deux archevêques de Bamako — l'ancien et le nouveau — peuvent compter sur les humbles prières et la générosité des pèlerins de Notre-Dame du Suc. N'est-ce pas une fierté pour eux que de pouvoir contribuer, pour une modeste part, à ce grand événement d'Eglise ?

Chanoine Noël BASCOUL.

Auprès du rocher miraculeux...

LA FÊTE DE L'ANNONCIATION attire, en notre sanctuaire, la foule des grands jours ! Le VENDREDI 23 MARS, au crépuscule, voitures et cyclos sillonnent la route du Suc. Aussi, est-ce en présence d'une assistance compacte qui garnit les trois nefs de la Basilique que **M. le Chanoine Maccabies** préside, à 21 h, les premières Vêpres de la Vierge. **M. le Chapelain**, en quelques mots, définit l'esprit qui doit nous animer tout au long de cette nuit de prières et de réflexion. Comme il avait été annoncé, le pèlerinage de l'Annonciation s'insère dans le cadre de « la Campagne de la Relève Sacerdotale et Religieuse » qui se déroule, cette année, dans le doyenné de Ganges. C'est pourquoi, **M. le Chanoine Bernard** et **M. le Chanoine Maccabies**, respectivement Supérieur et Professeur au Petit Séminaire St-Roch sont les animateurs de cette fête.

La nuit est magnifique... et la procession aux flambeaux se déroule dans un ordre parfait jusqu'à la Grotte où se détache, dans la lumière des réflecteurs, la blanche silhouette de Notre-

Dame de Lourdes. Après le chant d'un vibrant *Credo* que soutient la voix puissante de **M. l'Abbé Roméro**, c'est le retour vers la basilique pour le *Salve Regina*.

Il ne peut être question d'accomplir un bon pèlerinage au Suc sans faire un sérieux retour sur soi-même. Aussi, les confessionnaires sont assaillis. **MM. les Abbés Cayron et Rodier, Roméro et Rousset** acceptent spontanément d'entendre, durant plusieurs heures, les pénitents. Pendant ce temps, et pour exciter les âmes au regret de leurs fautes, **M. le Chanoine Maccabies** commente les divers mystères du Chemin de la Croix, orientant la méditation sur la vocation, la relève, la beauté et les exigences du Sacerdoce. C'est le même thème qu'il reprend à l'évangile de la grande-Messe de minuit, montrant en la T. S. Vierge le modèle de tous ceux qui veulent, généreusement et efficacement répondre à l'appel de Dieu. L'assistance toute entière s'unit aux chants et aux prières qu'anime M. le Curé de Villeveyrac et communie au banquet sacré.

A 2 h du matin, **M. l'Abbé Roméro** prend la relève. Comme chacun sait, notre prédicateur attiré des veillées de Notre-Dame du Suc a le don de tenir en éveil ceux dont le sommeil pourrait alourdir les paupières durant la seconde partie de la nuit qui est toujours la plus dure. Par les élévations de l'Heure Sainte, puis du Rosaire, alternées de chants et de prières, les heures passent sans que personne ne les trouve longues ou pénibles. Aussi, quand les pèlerins nocturnes quittent la basilique pour regagner leur demeure et leur travail, ils sont tout surpris d'être inondés de soleil, depuis longtemps levé sur la Séranne.

A cette heure, le joyeux carillon de Brissac sonne le rassemblement ! Embryonnaire sur la place de l'église, la procession s'étoffe peu à peu, à mesure qu'elle serpente vers le château. Elle se regroupe à la croix de M. Poitevin. Vers 8 h au chant du triple salut, elle entre dans le Sanctuaire illuminé. Les cars amènent les pèlerins de la région : du Caylar et de son plateau, de Madières et de Navacelles, de Corconne et de Claret, de St-Jean-de-Fos et d'Argelliers, d'Aniane, de Montarnaud, de St-Gély, de St-Hyppolyte, St-Matthieu-de-Trévières et de Balaruc, etc... En qualité de desservant de Madières, **M. l'Abbé Nègre**, doyen de Ganges célèbre la messe de 8 h 30, au cours de laquelle le chœur de jeunes filles de Brissac chante les louanges de la Vierge. Pour préparer à la messe solennelle, un premier chapelet est officiellement récité dans la basilique aux intentions du pèlerinage. A 10 h 30, assisté de diacre et sous-diacre, M. le Chanoine Bernard, Supérieur du Petit Séminaire St-Roch, célèbre la grande-Messe. Nul, mieux que lui, ne pouvait faire réfléchir les pèlerins sur le mystère d'une vocation que celui qui, au nom de l'évêque, est responsable de la formation des petits Séminaristes. Dans l'homélie qu'il prononce et à la lumière des exemples de la Vierge de l'Annonciation, il nous dépeint l'état d'âme de celui qui veut se donner sincèrement à Dieu. De nombreux prêtres entourent l'autel : **M. le Chanoine Maccabies, MM. les doyens Nègre, Thomas, Mellet et Capman, MM. les Curés Damesme, Rousset, Cayron, Pérez, Bertrand, Ricome, Maubon, Claudel, etc...**

A 14 h c'est à la grotte de Lourdes que **M. l'Abbé Roméro** rassemble les fidèles pour la récitation solennelle du chapelet dont il commente les intentions centrées sur « la relève sacerdotale ». Dans la basilique, l'office des Vêpres se déroule avec éclat. Quatre chapiers évoluent autour du célébrant et portent les antiennes. Avant que M. le Chapelain ne remercie chacun, M. le Supérieur de St-Roch veut bien nous parler encore du problème des vocations qui lui tient à cœur.

Quand ils redescendent de la montagne du Suc, en cette soirée du 24 mars 1962, prêtres et fidèles renouvellent leur confiance en Celle qui « éveilleuse et gardienne des vocations » continue à veiller pour qu'en notre région cévenole se fasse la relève !

* * *

Le LUNDI de PAQUES : 23 AVRIL, **M. l'Abbé Georges Rodier**, nouveau curé de **St-JEAN**, préside le pèlerinage de **LA VALLÉE de la BUÈGES**. Selon la tradition, un groupe compact tient à faire le trajet à pied. Au champ du couronnement se rassemblent les pèlerins de Montpellier pour se joindre à la procession. Le salut à la Vierge est vibrant et pieux. Puis, M. le Curé célèbre la première messe au cours de laquelle M. le Chapelain prend la parole pour souhaiter la bienvenue et la joie pascale à ceux qui consacrent ce jour férié à la T. S. Vierge. La messe solennelle est célébrée avec diacre et sous-diacre par **le Père Balmes**, salésien de Don Bosco. **M. l'Abbé Rodier** tient à porter lui-même la parole de Dieu à ses paroissiens. Il le fait en un brillant exposé de la théologie mariale assorti d'applications pratiques capables de ranimer une dévotion plus authentique envers la Vierge. **M. l'Abbé Héran**, Vicaire à St-Roch, veut bien commenter le chapelet de 14 h 30. Le chant des Vêpres clôture cette belle journée.

* * *

A deux jours d'intervalle, le MERCREDI 25 AVRIL, après que Brissac a chanté les Litanies Majeures et assisté à la Messe pour la protection de la grêle, la paroisse du **CAUSSE de la SELLE**, avec, à sa tête, son desservant, **M. l'Abbé Rodier**, fait son entrée dans la Basilique pour son pèlerinage votif. M. le Curé célèbre la première messe et donne le sermon de la grand'Messe. **M. l'Abbé Coulet**, Curé de Colombières-sur-Orb préside la grand'Messe et les Vêpres et commente le chapelet. Comme pour St-Jean, toute la communauté paroissiale est groupée auprès de son pasteur. Ceux qui sont retenus chez eux par la maladie ou d'impérieux devoirs ne sont pas oubliés.

* * *

Le 1^{er} MAI - Fête de Saint **JOSEPH-Artisan** - Le Pèlerinage de **GANGES** devient une heureuse tradition. Rassemblés devant l'église de Brissac, les pèlerins les plus fervents montent en procession par les chemins de la montagne. M. le doyen et son Vicaire dirigent les prières et soutiennent les chants. Aux accents de « la marche de l'Eglise » c'est l'entrée dans la basilique illuminée.

La messe de communion est célébrée par **M. l'Abbé Ricome**, **M. l'Abbé Nègre** en dirige les intentions. A l'Évangile, il adresse la parole à ses paroissiens pour les féliciter d'être accourus si nombreux à son appel et pour donner le sens de cette journée qui, placée sous le patronage de St Joseph-Artisan, doit nous aider à réfléchir sur la mystique, la noblesse et la valeur du travail. C'est le même thème que reprend **M. le Chanoine Bascoul** à la grand'Messe montrant que — par le charpentier Joseph — fut réhabilité le travail manuel, mise en relief l'humble fierté du travailleur et assuré le prix du labeur de chacun qui contribue non seulement au bonheur de la famille et de la société, mais participe à l'œuvre divine de la Rédemption. **M. l'Abbé Nègre** préside la grand'Messe et les Vêpres tandis que M. le Vicaire groupe autour de l'harmonium les membres de la chorale St-Pierre qui exécutent en l'honneur de Notre-Dame de beaux morceaux polyphoniques. Comme il se doit la paroisse décanale de Ganges fait bien les choses !

* * *

Le DIMANCHE 6 MAI, **SUMÈNE** ne veut pas rester en retrait. La foule est encore plus dense que le mardi précédent et les voitures ont peine à se garer sur l'Aire. Retenu par le ministère en paroisse le dimanche, il est difficile au clergé de se rendre de bonne heure à Notre-Dame, aussi est-ce M. le Chapelain qui célèbre la messe de 8 h 30 aux pèlerins qui sont déjà nombreux et leur souhaite la bienvenue. A 10 h 30, la basilique est remplie quand **M. l'Abbé Thomas**, curé-doyen de Sumène monte à l'autel pour la grand'Messe. **St-MARTIAL** a bien voulu se joindre à Sumène et l'ambiance s'en trouve plus fervente. **Le R. P. Chauvin**, dominicain de Montpellier est l'orateur de la journée. Il parle à tous les offices et commente le Rosaire. A la messe, prenant pour thème l'Évangile du Bon Pasteur, il nous montre, en un langage direct comment le chrétien authentique se fait brebis du Christ et de l'Église. Sachant à quelle population foncièrement catholique il s'adresse, le Père prédicateur a des paroles austères en son sermon des Vêpres. Il fustige les chrétiens médiocres ou frivoles qui trop souvent se contentent de pratiques extérieures et superficielles et montre, qu'à l'exemple de Marie, le vrai disciple du Christ est celui qui répond à l'appel de Dieu par la sincérité de sa foi et la générosité de son amour.

Tandis que Sumène et St-Martial reprennent le chemin du retour, après une journée bien priante, une centaine de pèlerins de la Plaine gravissent la sainte montagne. Les anciens élèves des écoles libres de **St-Pargoire** et leurs familles qui viennent de passer une journée de détente sous les frais ombrages du parc de Brissac, vont entendre la messe à Notre-Dame. Monsieur **l'Abbé Roumajon**, curé de la paroisse la célèbre. Elle est offerte à l'intention de **l'Abbé Pauzes**, récemment décédé et ancien élève de ces écoles libres. En quelques mots, M. le Chapelain rappelle l'historique et la mystique du Suc à l'assistance dont la majorité vient pour la première fois en ces lieux et qui repart émerveillée et de sa basilique et de son site austère mais imposant.

* * *

Le DIMANCHE 26 MAI, c'est la paroisse de **LAROQUE**, unanime, qui par une fraîche matinée et un soleil timide s'ébranle pour accompagner son pèlerinage annuel.

Vers 9 heures, la procession pénètre dans le sanctuaire en chantant le cantique traditionnel du salut et des Ave. La messe de Communion est célébrée par le dévoué Prieur qui, à l'Évangile, dit sa joie de présenter encore une fois sa paroisse à Notre-Dame, en même temps aussi que la paroisse de **MONTOULIEU**, bien représentée. Et de rappeler que Montoulieu, dans le passé, a donné deux de ses curés comme chapelains du Suc : M. Ranquier qui a construit la basilique actuelle où il repose et M. Poitevin qui pendant cinquante ans a desservi le sanctuaire.

Pendant la grand'Messe dont le chant est dirigé par Madame Galonier, c'est M. le Chapelain qui retrace l'engagement de la Vierge au service de Dieu, modèle de notre propre engagement.

Après les Vêpres, **M. le Chanoine Bascoul** félicite Laroque de son pèlerinage si nombreux et si fervent. Un dernier chapelet est récité par **M. Cazet** et, sur le chemin du retour, chacun écoute chanter dans sa mémoire les derniers vers d'un sonnet consacré à Notre-Dame du Suc par Gaston de Laroque :

« Mais toujours devant nous, inlassables gardiens,
Dans les soirs apaisés ou les aubes sereines,
Harmonieusement s'enchaînent les Cévennes. »

* * *

Le JEUDI 7 JUIN, une centaine de lycéens de Montpellier, encadrés par leurs Aumôniers : **MM. les Abbés Chazottes et Merle et le R. P. Vincent**, gravissent la sainte montagne en priant et chantant. Messe fervente à 11 heures et nombreuses communions.

Le LUNDI DE PENTECOTE, 11 JUIN, pèlerinage pieux avec les premiers Communians de Brissac qui viennent confier leur persévérance à leur Madone et la paroisse de **VIOLS-LE-FORT** qui — ayant à sa tête **M. l'Abbé Paulhan**, — clôture la série des pèlerinages du printemps.

Nos prochains pèlerinages de l'été

Que les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc retiennent bien les dates suivantes :

— **JEUDI 16 AOUT** : en la fête de Saint Roch. — Pèlerinage de **St-Martin-de-Londres**. A la première messe de 7 h 30 : bénédiction de l'aspic nouveau.

— **DIMANCHE 26 AOUT** : Pèlerinage du **Vigan**.

— **DERNIER LUNDI D'AOUT : 27 Août** : Pèlerinage de **St-Bauzille-de-Putois**. Selon la tradition, tous les prêtres originaires de St-Bauzille sont cordialement invités à ce pèlerinage.

— **DIMANCHE 2 SEPTEMBRE** : Pèlerinage de **Cazilhac**.

— **Les VENDREDI 7 et SAMEDI 8 SEPTEMBRE** : Fête de LA NATIVITÉ de la TRÈS SAINTE VIERGE. — Seconde fête patronale de la basilique.

Le Vendredri 7 Septembre : à partir de 21 heures : VEILLÉE SAINTE : Vêpres de la Nativité. — Procession aux flambeaux. — Chemin de la Croix. — Confessions. — A Minuit 30 : Grand'Messe de la nuit. — Méditations et prières dirigées jusqu'à l'aube.

Dans la Journée du Samedi 8 Septembre : Offices comme aux jours de Pèlerinage.

* * *

— A tous les pèlerinages, sauf indications contraires annoncées par la presse locale, les offices à la basilique du Suc sont aux heures suivantes : 8 h 30 : Messe basse. — 10 h 30 : Grand-Messe et Sermon, Absoute pour les défunts et Bénédiction des petits enfants. — 14 h 30 : Chapelet solennel. — 15 h : Vêpres et Salut.

* * *

— Il est recommandé à chaque groupe d'organiser une « Marche vers Notre-Dame » depuis le champ du Couronnement ou, au moins, depuis « l'Aire » afin d'entrer dans la basilique au chant du « triple salut à la Vierge du Suc » ou au chant de « la Marche de l'Eglise » avant la messe de 8 h 30. — Honneur aux groupes de St-Martin-de-Londres et de St-Bauzille-de-Putois qui viennent en procession depuis leur église paroissiale et y retournent de même !

Pèlerins d'autrefois



LE PÈRE MARIE-JEAN

III — QUAND LE DIABLE S'EN MÊLE (suite)

L'une des quatre religieuses ursulines qui s'étaient opposées au retour de sœur Marie au couvent de Sommières déclara bientôt à l'abbé Léonard : « M. l'aumônier, je me sens des envies de me donner au diable ! » Dès l'abord, il n'y prêta guère attention ; mais le comportement étrange de ces quatre religieuses et, plus particulièrement de la maîtresse du Pensionnat : Mère St-Stanislas lui donna la certitude que ces religieuses étaient obsédées.

Un soir que Mère St-Stanislas se confessait : « Je ne vous entends pas, dit-elle, à l'aumônier qui cependant parlait comme à l'ordinaire ». L'abbé éleva la voix... — « Oh ! repartit-elle, comme votre voix vient de loin ! »

A chaque confession, il en était ainsi. L'Abbé Léonard s'en attristait pensant qu'il était peut-être indigne de diriger cette âme. Mais un jour, le démon se trahit. La sœur et l'abbé étaient au confessionnal et l'aumônier était plus attristé que de coutume quand il entendit sept ou huit voix qui chuchotaient à son oreille. L'une d'elles prononça ces mots : « Le nigaud, il a tout pouvoir et il ne sait pas s'en servir ! »

Ce fut pour lui une révélation. Il comprit que l'état de sa pénitente était extranaturel, qu'il avait affaire à un groupe de démons et qu'il devait engager la lutte contre eux. Il s'y prépara par la pénitence et la prière et se confia à Celle qui de son pied virginal écrasa la tête du serpent.

La lutte fut longue ; elle dura seize mois.

Les sept ou huit démons qui possédaient la Mère St-Stanislas n'entraient pas en scène tous à la fois. C'était tantôt l'un, tantôt l'autre... mais l'attitude de la possédée indiquait bien avec lequel il fallait lutter. — Dès que la religieuse se présentait au parloir, si elle se trouvait sous l'empire du démon de l'orgueil par exemple, elle entraît droite, hautaine, un dédaigneux sourire sur les lèvres. Si elle était la proie du démon de l'impureté, sa présence se trahissait par une odeur si fétide que l'abbé en était indisposé même avant d'entrer ou avant que la sœur ne fut arrivée. Elle se présentait tantôt avec un air sombre, les cheveux en désordre, tantôt avec un front de courtisane, un regard provocateur, un sourire lubrique, des paroles obscènes... L'abbé Léonard lui imposait silence. Alors, se blottissant sur elle-même, comme un chien qui vient d'être sérieusement fouetté, elle baissait la tête et gardait le silence un moment.

La sœur n'arrivait pas toujours au parloir sous l'empire du démon. Il s'emparait quelquefois d'elle au moment où elle ouvrait sa conscience à l'aumônier. C'est ainsi qu'une fois, elle interrompit brusquement une conversation pieuse : — « Parlons bas » et désignant un endroit peu éloigné : « Il est là » ajouta-t-elle. Son visage exprima aussitôt une atroce souffrance, et, prenant un petit rideau qui se trouvait à la portée de sa main, elle dit à son directeur : « Tenez, c'est ainsi qu'il me tord ! »

Quand l'abbé était convaincu que le démon était là, il faisait mettre la possédée à genoux et commençait à réciter la formule brève de l'exorcisme. Alors, elle se roulait par terre en poussant des cris de fauve. Il obligeait la sœur à prier. Les prières à la Vierge avaient particulièrement le don de redoubler la rage du démon. Souvent aussi, pour humilier l'orgueil du révolté, il ordonnait à la sœur de se courber et de baiser la terre. La possédée résistait d'abord, mais finissait par céder.

Torturé par les prières et les exorcismes de l'aumônier, le démon essaya de se venger sur lui. Pour le décourager, il riait de lui et des conseils qu'il donnait à sa pénitente. Il le menaçait aussi pour essayer de lui faire peur. — « Oh ! que tu me fais souffrir, lui dit-il un jour, mais tu me le paieras ! » Et l'abbé Léonard de lui répondre simplement : « Fais ce que tu voudras, je suis à la

disposition du bon Dieu ! » — « Oh ! je te connais, fit-il en le regardant malignement ; je sais que tu es résigné, mais tu en auras besoin... » Il alla même jusqu'à lui tendre des embûches qui auraient pu le compromettre, mais la vertu de l'abbé Léonard était au-dessus de toute atteinte.

C'est à l'époque de cette lutte avec le diable que le Père Jean prit l'habitude de faire tous les jours le chemin de la croix. Rentré au collège, il se sentait environné d'une atmosphère diabolique : dans ses membres courait un frisson qui ne lui semblait pas naturel. Il eut un jour la pensée de faire le chemin de la Croix. Dès les premières stations, il fut apaisé. Aussi prit-il la résolution de le faire tous les jours. Durant toute sa vie, il en recommanda la pratique.

A mesure que se déroulait cette lutte, Sœur St-Stanislas puisait dans ses épreuves une énergie nouvelle et une union plus étroite avec Dieu. Elle s'épurait dans la souffrance et devenait tous les jours plus humble, plus mortifiée, plus fidèle à tous les devoirs de sa charge. Aussi, trompé dans ses espérances et lassé de l'inutilité de ses efforts, le diable dû lâcher prise, mais ce ne fut pas sans peine comme le prouve le trait suivant que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter.

Depuis quelque temps, la Sœur était possédée par le démon du rire. Quand elle voulait parler à l'aumônier ou que celui-ci essayait de s'entretenir avec elle, la religieuse partait d'éclats de rire si bruyants que toute dévotion devenait impossible. — « Si vous ne me délivrez pas de ce démon, dit-elle à son confesseur, je suis perdue ! » — « Mais, comment ? » — « Il faut me faire pleurer. » — « Mais encore, comment vous faire pleurer ? » — « Vous me ferez appeler au parloir avec la supérieure. Vous ferez venir la Mère assistante et deux autres religieuses, les sœurs St-Augustin et St-Alphonse (ces deux religieuses avaient été élevées au couvent par la Mère St-Stanislas elle-même et professaient pour elle un véritable culte). Vous me ferez mettre à genoux devant toutes ces religieuses, et vous exigerez de moi une confession générale. Puis, vous m'ordonnerez de me coucher par terre ; la Mère supérieure mettra son pied sur ma tête, la Mère assistante son pied sur mes pieds, et dans cet état vous récitez sur moi le Miserere.

L'abbé Léonard recula d'abord devant cette proposition ; mais, se voyant à bout d'expédients contre le démon, et vaincu par la ténacité de la Sœur, il finit par y consentir. Quand tous les témoins désignés furent réunis au parloir ; — « Mettez-vous à genoux, dit-il à la possédée ». Elle obéit, mais en riant aux éclats. — « Maintenant, faites à haute voix votre confession générale ». Il lui fut répondu par de grands éclats de rire qui effrayaient les religieuses présentes ! — « Puisque vous ne voulez pas commencer, continua l'aumônier, je parlerai pour vous ». Le rire cessa. Profitant alors de la circonstance des élections générales qui avaient été faites peu de temps auparavant pour la charge de supérieure : — « N'avez-vous pas désiré d'être supérieure ? » —

« J'en ai eu la pensée, répondit-elle, mais pas le désir. » Sans paraître faire aucun cas de cette explication, le prêtre lui reprocha, et d'avoir eu la pensée qu'elle pourrait bien être élevée à cette dignité et d'avoir caressé cette pensée, puis d'avoir été déçue dans ses espérances et d'avoir souffert intérieurement de cette déception.

Le démon lâcha alors sa proie. Revenue à elle-même, la Mère St-Stanislas se rendit compte de l'état où elle se trouvait. Elle eut peur, fondit en larmes et, se précipitant vers la Supérieure : « Sauvez-moi, s'écria-t-elle, je suis perdue ! » — « Repoussez-la, interrompit l'aumônier, ne vous laissez pas toucher par cette orgueilleuse. Mettez-vous à genoux, ajouta-t-il avec autorité, en s'adressant à Sœur St-Stanislas, couchez-vous par terre, vile créature ! » Puis il ordonna à la Supérieure de lui poser le pied sur la tête, à l'assistante le pied sur les pieds. Tout le monde criait et pleurait, excepté lui. Pendant qu'il la tenait ainsi humilié sous le pied de ses compagnes, il récita le Miserere. Puis, il l'envoya à la chapelle pour prier la Sainte Vierge. Quant à lui, avant de sortir du parloir, il donna raison de sa conduite aux religieuses terrorisées, en leur disant que la Mère St-Stanislas avait besoin d'une humiliation exemplaire qu'elle avait elle-même demandée. A la Supérieure seule il dévoila l'état de possession de la sœur.

Sortie sur l'ordre de l'aumônier, Sœur St-Stanislas se rendit à chapelle de la tribune, anéantie, brisée dans son âme et dans son corps. Il se passa alors un fait attendrissant. Il y avait à la chapelle de la tribune une statue de la Sainte Vierge. La pauvre sœur se prosterna devant elle. La sainte image s'inclina doucement vers la religieuse, la prit dans ses bras et lui dit en la caressant : « Je suis contente de toi. Tout cela n'est rien ; c'est comme de la poussière ! »

Mère St-Stanislas était définitivement délivrée.

Cependant le diable lança un dernier assaut, et, cette fois contre l'abbé Léonard. Quelques jours après cette scène, l'aumônier confessait les religieuses. La sœur St-Augustin, une de celles qui avaient assisté à l'exorcisme de l'avant-veille, lui parla avec enthousiasme, au confessionnal, de la puissance du prêtre. L'abbé Léonard ne tolérait pas en confession des propos inutiles. Malgré les protestations du confesseur, la religieuse obéissant sans doute inconsciemment à une impulsion du démon, revint à plusieurs reprises sur ce sujet. Le saint prêtre était peu accessible à la vanité sur ce point, et cependant, il éprouva un commencement de satisfaction. « La satisfaction dilate » dira plus tard le Père Jean. Le démon en profita pour entrer. L'Abbé Léonard sentit à ce moment comme un serpent qui glissait jusqu'à son cœur. Une sueur froide couvrit tout son corps. Avec la rapidité de l'éclair, il se repentit, et portant la main à sa poitrine, il arrêta sur le seuil le reptile envahisseur. Le lendemain, dès que la Mère St-Stanislas le revit au parloir, redevenue pour un instant l'organe du démon, elle s'écria : — « Ah ! tu as laissé entrer le renard dans la vigne, tu auras de la peine à le chasser, car il te tient de plus près que tu ne crois ! »

De fait, depuis ce moment-là, l'abbé Léonard sentit toujours s'agiter du côté du cœur, mais comme à l'extérieur, pour peu que son âme déviât, comme une sorte d'être vivant, dont il paraît l'agitation au mouvement d'un petit serpent enroulé qui se détendrait comme un ressort. En 1887, le Père Jean parlant de cet épisode de sa vie, disait à un vénérable ecclésiastique qui paraissait quelque peu sceptique : — « C'est là — (et il portait sa main au-dessus de son sein gauche) — qu'il s'arrêta et qu'après trente ans passés je le porte toujours ».

Il fallait bien que l'abbé Léonard fut marqué pour toujours par Satan de l'éclatante victoire qu'il avait remporté sur lui !

N. B.

Le prochain article sur le PÈRE JEAN aura pour titre :
« L'Appel de Dieu »

Dans la grande famille

DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Monsieur Léon MARTIN, décédé à Arre.

Madame Denise FOUGAIROLLE, décédée à Sumène.

Mlle Marie GROS, décédée à Argelliers.

Madame Anna CROUZET, décédée à Aniane.

Madame Elise CAVAILLÈS, décédée à Ganges.

Madame Clémentine RICARD, décédée à Ganges.

Monsieur Gabriel GARRIC, décédé à Cazilhac.

Madame Léonie CAUSSE, décédée à Brissac.

Mlle Gabrielle BERTRAND, décédée accidentellement à Ganges, dévouée au sanctuaire de Notre-Dame du Suc, durant les longues années où elle fut la servante de M. le Chanoine Poitevin.

Monsieur Julien AZÉMARD, décédé à Ganges.

Madame Clémentine CAUSSE, décédée au Causse-de-la-Selle.

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne le repos éternel et qu'Elle console les familles en deuil !

Offrandes, Dons et Recommandations

Nous avons reçu du 1^{er} Mars au 15 Juin 1962 :

Aix-en-Provence : Pour maman, Petit : 5 ; *Arre* : Pour le tapis, Boyer-Sarran : 15 ; Anonyme, en action de grâces : 30 ; Tapis, Marie Brun : 3 ; T. Brunel : 3 ; G. Bonnet : 1 ; M. Nougarede : 2 ; Marie Vellas : 1 ; Marie Frontin : 1 ; Marie Héran : 3 ; L. Agussol : 3 ; J. Granier : 3 ; C. Bourrié : 3 ; Pour le soulagement d'un malade : 5 ; Anonyme : 3 ; *Aniane* : Pour l'église, Vve Daudé : 3 ; Pour le tapis, anonyme : 8 ; Intentions particulières : 5 ; Protection de Jacky Paillès en Algérie : 3 ; Recommandation et protection S.A. : 10 ; Etrences : 4,50 ; Reconnaissance anonyme : 25 ; Merci protection ma sœur Agnès, mes enfants et Guy : 5 ; *Brissac* : Protection de ma famille, H.B. : 15 ; Merci pour grâces obtenues : 20 ; Protection de mes enfants et petits enfants : 10 ; Tapis, D. Poppolo : 2,50 ; En reconnaissance anonyme : 100 ; Tapis, anonyme : 10 ; Tapis, Andréline Durand : 10 ; Tapis : 3 ; Pour une future naissance : 4 ; Anonyme : 5 ; R. Coulet : 10 ; Reconnaissance, anonyme : 5 ; Baillarguet : Chanoine Amadou : 5 ; *Cazilhac* : Famille Monteil : 5 ; Protection de la famille V. : 5 ; Tapis, Mlles Labinal : 10 ; Protection famille Vassas : 3 ; A l'intention des morts, pour le ciboire : 10 et le tapis : 5 ; pour la chapelle : 4 ; Tapis, anonyme : 5 ; un bouquet : 12 ; *Cruzy* : Mme Triaire : 10 ; *Le Causse-de-la-Selle* : Recommandation de Claude Rocher, soldat en Algérie : 10 ; Recommandation du soldat Charles Salvy : 3 ; Tapis, Allary-Vignal : 10 ; Que N.-D. du Suc veille toujours sur ma famille, F. Allary : 10 ; La Vierge sait pourquoi : 3 ; Remerciements A. Coulet : 13 ; Protection famille Jean Coulet : 5 ; Louis Vialla : 3 ; Gausserand : 3 ; Recommandation du soldat Michel Gausserand : 5 ; Recommandation d'une jeune fille : 10 ; Merci, Clavel : 3 ; Léon Daffour : 3 ; Simone Allary : 3 ; Jean Cammal : 3 ; Reconnaissance A. : 10 ; Pour la basilique : 10 ; En l'honneur du Curé d'Ars : 10 ; *Corconne* : M. le Curé : 5 ; Reconnaissance et protection de mes enfants : 10 ; Tapis, Roussel-Rous : 4 ; *Claret* : Remerciement et demande protection, Louis Vedel : 8 ; Remerciement et protection de ma petite fille : 3 ; Henri Pagès : 5 ; Tapis, Vve Jean : 10 ; Rambier-Carrière : 8 ; Anonyme : 8 ; *Ganges* : Restauration de l'autel, Mme François : 20 ; Autel : 5 et le tapis : 5 ; Que N.-D. du Suc garde mes enfants ; Protection de mes enfants du Maroc : 5 ; Recommandation famille, Perrier : 2 ; Recommandation du soldat Edmond Boiffils : 10 ; Protection de mes enfants, Mathilde Bastide : 10 ; Pour une malade, Pagès : 5 ; Tapis, Bonnet : 5 ; Lauzy : 3 ; Tapis : 5 ; Tati recommande Bruno, Bernard et Danièle Langlois : 5 ; Recommandation de mon fils : 5 ; *La Grau-du-Roi* : Tapis, Mlle Marie Laget : 10 ; *Fabrègues* : Protection du soldat Henri Fadat : 6 ; *Labruguière (Tarn)* : 2 bagues, boucles oreille et débris or ; 1 bague argent, en souvenir de mes défunts, C. M. Reconnaissance pour le retour d'Algérie du soldat Lucien Mas et demande paix pour famille : 5 ; *Gignac* : Protection de mes enfants, D. M. : 5 ; *Montdardier* : Pour mes morts, Janel : 3 ; Tapis : 4 ; Recommandation d'un soldat : 5 ; *Montpellier* : Tapis, Mlle Sicard : 3 ; Bec : 6 ; Remerciements pour grâce obtenue, Rabou : 20 ; Famille Cayla : 10 ; Pèlerinage de

Montpellier : 10 ; R. P. Gervais : 20 ; *Madières* : Pour mon mari Joseph Vidal, décédé : 8 ; Intentions particulières, Peyrière : 5 ; Pour la Basilique : 5 ; *Les Matelles* : Pour ma famille et une future maman : 3 ; Pour la protection de ma fille et le retour de mon fils d'Oran : 5 ; *Montpeyroux* : Protection de la famille E.M.B. 5 ; Tapis : 3 ; *Murles* : Tapis, Mme Teillard : 20 ; *Molières* : Tapis : 10 ; Merci : Anonyme : 5 ; *Navacelles* : Remerciements pour grâces obtenues : 5 ; Pour un grand malade : 5 ; Tapis, Marthe Clapier : 5 ; Offrande anonyme : 5 ; *Paris* : Pour une heureuse naissance : 5 ; *Pompignan* : Un examen et un soldat d'Algérie : 3 ; Tapis, Bringuier : 3 ; *Penautier (Aude)* : Pour le cher sanctuaire, Général Guizard : 100 ; *Laroque* : Protection de nos familles A.A. 10 ; *Rogues* : Protection du soldat Jean Durand : 10 ; Protection d'un soldat en Algérie : 2 ; *Sallèles* : Tapis, Victorine Vaillhé : 10 ; *Sumène* : 1 lampe, Marcel Itier : 10 ; Divers objets argent, Agnès Valette ; Transformation de l'autel, anonyme : 10 ; Anonyme : 20 ; Protection et retour d'un soldat d'Algérie, succès examen et future naissance : 10 ; Michel : 4 ; Merci à la Vierge et demande de protection, anonyme : 15 ; Paroisse de Sumène : 50 ; Protection de mes soldats, Jean et Bernard : 3 ; Tapis, Marthe Boudon : 5 ; Tapis : 2 ; Pour un prêtre, un soldat et une malade : 5 ; Merci pour le retour de mon fils d'Algérie : 3 ; Recommandation malade et succès examen : 5 ; Protection jeune foyer : 3 ; Protection de mes enfants, Toureille-Boisson : 5 ; Anonyme : 4 ; Protection de Georges Teulade, soldat en Algérie : 2 ; Pour une malade, Mourgues : 4 ; Tapis, anonyme : 2 ; *St-Bauzille-de-Putois* : Tapis, Boyer : 2,50 ; Recommande la foi de mon fils : 2,50 ; Barral : 4 ; Pour mes enfants, Pibarot : 5 ; Pour une grâce, L. Bonnet : 3 ; Tapis : 3 ; Mlle Cayron recommande son neveu en Algérie : 5 ; Pour une bonne santé : 5 ; Tapis : 3 ; *St-André-de-Buèges* : Pour la réussite à un examen : 2 ; *St-Jean-de-Buèges* : Reconnaissance, Bonniol : 5 ; Remerciement anonyme : 10 ; Remerciement : 5 ; Remerciement, C.R. : 5 ; Remerciements, Marie Azéma : 10 ; *St-Jean-de-Fos* : Tapis : Pianaldi : 3 ; *St-Gély-du-Fesc* : Tapis, Perridier : 10 ; Offrande, André Lavahe : 5 ; A l'intention des défunts, Cécile Melin : 5 ; Anonyme : 2 ; *St-Maurice* : Recommandation d'un soldat : 5 ; *St-Martin-de-Londres* : Protection de Pierre Vergnes, soldat en Algérie : 3 ; Pour un soldat : 3 ; Tapis, Carrier A. : 2 ; Pour la basilique, M.S. : 4 ; Recommandation de deux malades : 5 ; Tapis : 5 ; Pour les Missions : Cambon : 5 ; *St-Mathieu-de-Trévières* : Pour la chapelle, Henri Maurel : 8 ; Offrande, Serre : 5 ; *St-Martial* : Simone Ducros : 3 ; Blanche Durand : 3 ; *St-Hippolyte-du-Fort* : Neuvaine de lampe : André Viala : 6 ; Pour la Vierge : 2 ; Anonyme : 10 ; Tapis, Euzières : 5 ; *Teyran* : Dumas Bedos : 3 ; Joseph Dumas : 3 ; Marie Crouzet : 6 ; Protection du soldat Michel Bedos : 3 ; du soldat Roland Pons ; Achille Dumas : 2 ; Quet : 3 ; Prieur : 3 ; Auziol : 3 ; Eva S. Léger : 5 ; Barrandon : 3 ; *La Vacquerie* : Recommandation d'un soldat en Algérie, anonyme : 5 ; Protection et demande de grâces : 5 ; *Villetelle* : Pour une heureuse naissance, Gros et Mante : 10 ; *Viols-le-Fort* : Pour les Missions du Mali, Mlle Tarris : 10 ; *St-Saturnin* : Vve Reynes : 10 ; *Valflaunès* : Tapis, Beaumel : 4 ; Anonymes : 4 ; Vve Cabannes : 3 ; *Le Vigan* : Tapis, anonyme : 2 ; Protection de mes enfants Jean-Charles-Dominique-Denis et François : 6 ; Tapis : 2 ; *Divers* : Pour une grâce obtenue, Portalier : 3 ; N.-D. du Suc sait pourquoi : M.T.N. 10 ; Pour un soldat en Allemagne, anonyme : 5 ; Madame Carillon recommande son fils.

Enfants voués

*Ont été voués à Notre-Dame du Suc et font partie à perpétuité de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie, érigée en la Basilique du Suc :
Inscrits du 1^{er} Mars au 15 Juin 1962 :*

Aniane : Charles et Sabine Guirou : 5. — Michel Florinon : 2. —
Véronique Pouget : 5. — Catherine Allary : 5. — *Béziers* : Evelyne
et Christian Bauzerand : 3. — Jean-Luc Durand : 2,50. — *Brissac* :
Régine Foppolo : 2,50. — André Deschamps : 2. — *Bougie (Algérie)* :
Odile Vassas : 5. — *Calvisson* : Nadine Rochevable : 4. — *Claret* :
Maryse et Colette Jean : 8. — *Le Causse-de-la-Selle* : Marie-Christine
Régine Dufour - Jean-Pierre, Marie-Hélène, Guy et André Lalèque :
12. — Bruno Salvy : 2. — *Ganges* : Pascal Serre : 1. — Christine
Azéma : 5. — Florence Damonville : 5. — Laurence Berger : 5. —
Gérard Brouat : 1. — Christian et Jany Ducros : 4. — Véronique Guille:
3. — Nicola Barbier : 5. — *Grenoble* : Christine et Chantal Tessier : 3.
— *Labruguière (Tarn)* : Jacqueline et Jeanine Prades : 10. — *Mont-
pellier* : Michel et Jean-Marie Boscus : 3 ; Frédéric Vialla : 5 ; Anne
Dagada : 5 ; Danièle Delmas : 5 ; J.-Claude Rabou : 5 ; — *Montar-
naud* : Bruno Artero : 8 ; Stéphan Mazoyer : 3 ; Catherine Durand :
5 ; Lionel Calage : 6 ; Philippe Chalères : 3 ; — *Montoulieu* : Jean-Luc,
Régine et Béatrice Valois : 3 ; Guilhem Chaffiol : 3. — *Madières* : Max,
Didier et Patrick Chamayou : 3. — *Hérépian* : Luc et Isabelle Royer :
2. — *Narbonne* : Catherine Ferval : 10. — *Nozières (Ardèche)* : Ma-
rielle Mougénou : 10. — *Puy-Ste-Réparade* : Christian Calvas : 3. —
La Roque : Vincent Banal : 5 ; Jean-Marie et Marie-Laure Boissière :
6. — *Rouen* : Jérôme, Catherine, Isabelle et Véronique Nourrit :
8. — *Pignan* : Denis Neyrolles : 5. — *St-Bresson* : Michel Journet : 5
— *St-Pargoire* : Rémy Valette : 4. — *St-Martin-de-Londres* : Syl-
vette Paul : 3 ; Patrick Vergnes : 2. — *St-Hippolyte-du-Fort* : Pa-
trick Mila et Patrick Rouquette : 5 ; Anne Bresson : 5. — *St-Gély-du-
Fesc* : Sylvain Azéma : 5 ; Françoise, Véronique, Bernard et Jacques
Perridier : 5 ; Nicole Lombard : 5 ; Joël et Bruno Martinez : 4 ; An-
nick Mandoza : 5. — *St-Jean-de-Fos* : Jacques Marie et Françoise
Marie Duffour : 1 ; Geniès Portalier : 5 ; — *Valence* : Erick Michel. —
Versailles : Cécile, Laurent et Arnaud de Lavarène : 10 — *Sumène* :
Alain Laporte : 10 ; Bernard Bonnafous : 2 ; Jacques Brouat : 3 ;
Anne-Marie et Françoise Delpuech : 5 ; Marie-Claude et Michel
Maynard : 5. — *Teyran* : Véronique Delmas : 3 ; Jean-François Igou-
net : 3. — *Viols-le-Fort* : Jean-Luc Claparède : 5 ; Bernard Olivier : 1.

*Que Notre-Dame du Suc protège ces enfants qui lui sont consacrés et
les fasse croître en santé, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les
hommes !*

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater*, *Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une Indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul).

PRIVILEGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désire user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS

CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0, NF. 25

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 NF.

IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).



**En cette année de la Relève Sacerdotale, puisse Notre-Dame
du Suc éveiller de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses
et assurer leur persévérance !**

IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ - MONTPELLIER

Le gérant : E. Eschbach — Dépôt légal 1962, 2^e trimestre, N^o 475